

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

N° 24T102

ARRÊTÉ DU MAIRE

DOMAINE : 8.3 Voirie

**OBJET : Travaux de pose et dépose du réseau d'éclairage public
Rue Henri Milhau
A compter du 08/04/2024 jusqu'au 19/04/2024**

HORS SECTEUR PNRQAD

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1,
Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V,
Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants,
Vu le code pénal, notamment l'article R610-5,
Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,
Vu la délibération n°22121633 du 16 décembre 2022 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT la demande du pétitionnaire : **CITEOS MARSEILLE, 12, boulevard Frédéric Sauvage – 13014 MARSEILLE** pour le compte de : **Commune de Marignane**, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTE

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

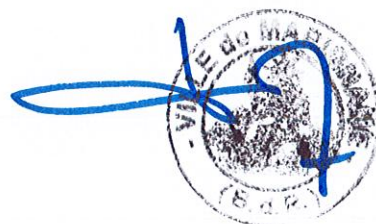
Article 2 : Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

Article 3 : L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le **22 MARS 2024**

Le Maire,
Eric Le Dissès

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.



24, T102



ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION

En date du 22 MARS 2024

LOCALISATION DE LA DEMANDE

RUE HENRI MILHAU

PROPRIETAIRE DE LA VOIE

METROPOLE

DEPARTEMENTALE

COMMUNALE

PRIVEE

LE PETITIONNAIRE ... CITEOS MARSEILLE

Adresse 12 Bd Frédéric SAUVAGE 13014 MARSEILLE

Tél./FAX

06 43 89 01 70

Mail esther.dupont@citeos.com

POUR LE COMPTE DE

LA COMMUNE

DATES ET DUREE DES TRAVAUX

08/04/24 au 19/04/24

Durée des travaux: 10 JOURS

NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Travaux de pose et dépose du réseau d'éclairage public

Ouverture de tranchées conformément au Règlement de voirie CUMPM

Oui Non

DAET

Longueur Tranchées

TRAVAUX DE NUIT

Voirie moins de 3 ans

STATIONNEMENT INTERDIT + Panneaux

30 KM/h

ALTERNAT MANUEL SI BESOIN

DANGER

ALTERNAT TRICOLORE SI BESOIN

CHAUSSEE RETRECIE

ROUTE BARREE AVEC DEVIATION

Voir plan de circulation ou délestage

TRAVAUX 1/2 chaussée

Passage VL et PL

CONES DE SIGNALISATION

PROTECTION DES PIETONS

BALISAGE DU CHANTIER

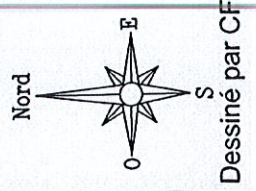
INSTALLATION NACELLE

AVIS/OBSERVATION Direction de l'Aménagement Urbain

AVIS/OBSERVATION du Directeur Général des Services Techniques



COMMUNE DE MARIIGNANE
Périmètres du centre
le 04/12/2019



Dessiné par CF

LEGENDE :

Périmètre PNRoad

